



Arrêt cas contact

Par Ashna

Bonjour,

En arrêt cas contact l'assurance maladie ma indiqué que je n'ai pas de carence pour les IJSS ni pour le complément employeur (les 2 doivent être versées à partir du premier jours) et que, selon leur dire, c'est la loi !

Mon employeur m'indique que seule la carence IJSS ne s'applique pas mais l'employeur si donc : 7 jours carence employeur - 3 jours complément IJSS = reste 4 jours de carence complément employeur.

Me confirmez vous cela ?

Si oui auriez vous 1 texte de loi pour m'aider ?

Cordialement,

Par janus2

Bonjour,

Quelle est votre convention collective ?

Par Ashna

Je vous remercie mais c'est bon je suis arrivée à m'en sortir.

J'ai dit à mon employeur que j'allais appeler l'inspection du travail pour avoir le texte de loi et ainsi leur donner.

Ils m'ont dit que c'est bon ils me paient.

Cordialement,